

24^e parlement des enfants

Proposition de loi

visant l'égalité entre les femmes et les hommes

présentée

par les élèves de CM1 et de CM2 de l'école primaire de Louvette de Cercoux
(Académie de Poitiers)

Exposé des motifs

En tant qu'enfants, nous remarquons que la société (les entreprises, les adultes) nous dirige vers un comportement stéréotypé en amalgamant activités et genres. Nous ressentons un malaise, une gêne lorsqu'il nous est proposé d'effectuer des activités qui ne correspondent pas à notre genre.

Nous pensons donc qu'il est important de changer les mentalités des enfants, qui sont les adultes de demain, en agissant sur les sujets qui nous impactent le plus dans notre vie quotidienne, à travers nos yeux d'enfants.

En effet, dans les magasins de jouets, nous remarquons qu'il y a un rayon rose avec les poupées et un rayon bleu avec les playmobils et les legos. Les catalogues de jouets sont également catégorisés par genre.

D'autre part, dans les publicités télévisées, les garçons jouent souvent à des jeux mettant en avant des héros et les filles jouent avec des jeux plus méticuleux ou des jeux d'imitation (dînette, barbies...).

De plus, dans les images publicitaires, le physique des enfants est stéréotypé : les filles sont en robe avec des cheveux longs et les garçons en pantalon avec des cheveux courts.

Enfin, des clichés sont également présents dans notre environnement. Par exemple, les femmes sont représentées avec des jupes sur les portes des toilettes et les hommes en pantalon.

Aujourd'hui, nous devons changer les mentalités des adultes afin qu'ils ne pensent plus en tant que « filles ou garçons » mais en tant qu'« enfants », et ainsi que chacun de nous puisse s'épanouir et être libre de pratiquer les études, les métiers et les activités de son choix.

Proposition de loi

Article 1

Dans les magasins de jouets, les rayons et les boîtes de jeux doivent avoir des couleurs neutres.

Article 2

Dans les catalogues de jouets, les jouets doivent être catégorisés par âge puis par types de jouets et les pages doivent être de couleurs neutres.

Article 3

Dans les publicités, les filles et les garçons doivent jouer ensemble sur un même jeu.

Article 4

Dans les publicités, les enfants choisis doivent avoir des caractères physiques variés.